



## NOTE D'INFORMATION N° 002/09/2024/UIL-BJ/R

Le Recteur de l'Université Internationale de Libreville - Berthe & Jean (UIL-BJ) porte à l'attention des anciens et nouveaux étudiants **que le dépôt de dossier de demande de chambre en résidence universitaire se fera à partir du lundi 4 novembre 2024** auprès du service de la scolarité de l'UIL-BJ. Le dossier de demande de chambre est constitué des éléments suivants :

- une demande manuscrite adressée au Recteur et dûment signée ;
- deux photos d'identité ;
- une copie d'acte de naissance ;
- un certificat médical (délivré par le médecin de l'UIL-BJ) ;
- une photocopie du reçu de paiement des frais administratifs ;
- une photocopie du reçu de paiement des frais de scolarités **ou** attestation d'attribution de la bourse (ANBG) ;
- une fiche d'engagement financier dûment remplie (à retirer auprès de la scolarité de l'UIL-BJ).

Fait à Libreville, le 09 septembre 2024.

Le Recteur



Pr Jacques F. MAVOUNGOU  
Officier OIPA / CAMES

